

# Succès pour les communes

L'accessibilité au service postal universel et aux services des paiements doit être assurée à l'avenir de façon plus différenciée qu'aujourd'hui.

Durant toute l'année 2017, l'Association des Communes Suisses (ACS) s'est employée avec succès pour que les intérêts de l'échelon communal soient dûment pris en compte dans le cadre de l'aménagement futur du réseau des offices de poste. Lors de deux consultations de commissions parlementaires, elle a réclamé que les communes soient impliquées sur un pied d'égalité et que les réalités régionales reçoivent une plus forte pondération sur le plan des critères d'accessibilité. Elle a réussi à faire valoir son point de vue vis-à-vis du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, de la direction stratégique et opérationnelle de La Poste et enfin du groupe de travail constitué par la conseillère fédérale Doris Leuthard. L'accessibilité au service postal universel et aux services des paiements doit être assurée à l'avenir de façon plus différenciée qu'aujourd'hui.

L'ACS se félicite des recommandations présentées le 16 mai dans le rapport du groupe de travail sur l'accessibilité au réseau des offices de poste. Les nou-

veaux critères proposés au niveau cantonal vont permettre d'apporter une amélioration notable par rapport à la situation actuelle. Ces nouveaux critères d'accessibilité tiennent mieux compte des besoins et des possibilités différentes de la population et de l'économie dans les espaces ruraux et urbains en prenant en considération la densité de la population, les zones bâties et les structures économiques. Ainsi, la Poste ne sera plus obligée, comme c'est le cas aujourd'hui, de garantir l'accessibilité en moyenne nationale, mais dans chaque canton. La Poste sera donc dans l'obligation de continuer à entretenir un réseau dense de points d'accès. En outre, le nouveau dialogue de planification régulier proposé entre La Poste et les cantons, qui impliquera les communes, permettra de mieux harmoniser les prestations du service universel.

La conseillère fédérale Doris Leuthard a laissé entendre que cet objet pourrait encore être inscrit à l'ordre du jour de la session d'été. L'ACS s'en félicite et attend du Conseil fédéral qu'il mette en œuvre ces recommandations sans tarder. *ham*

## Rente AI: abandon de l'idée d'un âge minimal de 30 ans

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a traité à la mi-mai le «développement continu de l'AI» et, dans ce contexte, en particulier le sujet «pas de rentes avant 30 ans». Par 16 voix contre 9, elle a refusé de faire concrétiser par l'administration sous cette forme le projet «pas de rentes avant 30 ans». Un objectif important de l'ACS est ainsi atteint.

Au préalable, l'ACS s'était jointe à l'Union suisse des villes pour adresser une lettre aux membres de la CSSS-N, dans laquelle les deux associations communales signalaient que la suppression des rentes aux personnes de moins de 30 ans entraînerait des déplacements massifs de l'aide sociale des cantons et des communes. L'AI économiserait chaque année pour nettement plus de 200 millions de francs de coûts, mais ce serait les cantons et les communes qui devraient en assumer la part du lion. Les deux associations communales sont d'avis que de tels déplacements de coûts massifs pour des montants dépassant largement les 100 millions ne sont pas tolérables. *réd.*

# Fondation ACS pour renforcer les communes

La Fondation pour la promotion de l'Association des Communes Suisses a pour objectif de renforcer, respectivement de promouvoir les communes en Suisse et de faire connaître leur importance, leurs tâches et objectifs.

Sont soutenus des projets qui renforcent l'Association des Communes Suisses (ACS) comme représentante institutionnelle des communes en Suisse, ainsi que les communes comme institutions et piliers importants du système fédéral de la Suisse. Au total, 50 000 francs sont à disposition par an pour le financement de projets. L'appartenance à l'ACS est présumée. Au maximum trois institu-

tions (commune ou association de communes) sont soutenues par des subventions de projets.

### Transmettre par voie électronique et sur papier

Les projets sont à transmettre par voie électronique et sur papier à l'ACS jusqu'au 30 septembre à [verband@ch-gemeinden.ch](mailto:verband@ch-gemeinden.ch) et par courrier postal à:

Fondation de l'Association des Communes Suisses  
Laupenstrasse 35  
Case postale  
3001 Berne

### Concept d'encouragement:

[www.tinyurl.com/fondation-encouragement](http://www.tinyurl.com/fondation-encouragement)

### Formulaire de demande:

[www.tinyurl.com/fondation-demande](http://www.tinyurl.com/fondation-demande)

# 800 000 raisons de tenir ses adresses à jour

En Suisse, 800 000 personnes déménagent chaque année. Or, toutes ne communiquent pas immédiatement leur nouvelle adresse à la commune. Il vaut donc la peine pour les administrations communales d'actualiser régulièrement leurs fichiers d'adresses. Pour cela, un simple clic suffit grâce au service en ligne «Traitement d'adresses en ligne» de la Poste.



Les adresses changent aussi rapidement que la vie elle-même: le service en ligne «Traitement d'adresses en ligne» de la Poste facilite la mise à jour des adresses des communes.

La Suisse est en mouvement. Les individus se trouvent et se séparent. Les uns s'installent, les autres partent. De nouvelles rues et des quartiers entiers voient le jour. Tous ces changements impliquent également des mutations d'adresse. En mettant régulièrement à jour leurs données d'adresse, les communes économi-

sent les dépenses inutiles liées aux retours: les envois arrivent d'emblée à destination. Toutefois, l'actualisation des adresses par le biais de clarifications individuelles ne vaut souvent pas la peine pour les communes en raison de contraintes de temps. Avec le service en ligne «Traitement d'adresses en ligne» de la Poste, elles effectuent cette mise à jour de manière nettement plus rapide et donc plus avantageuse.

## Analyse gratuite des données d'adresse et mise à jour simple

Avec «Traitement d'adresses en ligne», la vérification des adresses existantes est gratuite. Le service en ligne analyse rapidement jusqu'à 300 000 adresses téléchargées, puis indique le nombre d'entre elles incorrectes et à actualiser. Analyse à l'appui, les utilisateurs reçoivent une offre électronique pour la mise à jour des adresses incorrectes. S'ils l'acceptent, ils transmettent leur ordre d'actualisation à la Poste d'un simple clic. Peu de temps après, ils reçoivent le fichier contenant les adresses corrigées.

Les communes n'ont plus à se soucier du traitement des adresses, puisqu'il leur suffit de déposer leurs données d'adresse dans le service en ligne «Traitement d'adresses en ligne» et de nous confier leur mise à jour continue. Les adresses sont ainsi contrôlées chaque nuit. Si des modifications sont effectuées, les utilisateurs en prennent connaissance lors de leur prochaine connexion. D'un simple clic, ils peuvent tout simplement récupérer les données mises à jour.

## A peine cherchée, déjà trouvée

Même la vérification d'une adresse isolée est possible avec «Traitement d'adresses en ligne»: il suffit de compléter les champs avec les données d'adresse connues. Si des informations plus actuelles sur l'adresse sont disponibles, elles peuvent être demandées de façon payante.

Le «Traitement d'adresses en ligne» n'est qu'une des nombreuses prestations de la Poste en matière d'adresses. Tous les services sont disponibles sur une seule et même plateforme:

[www.poste.ch/gestion-adresses](http://www.poste.ch/gestion-adresses)

## Des adresses actuelles en sept étapes

1. Accéder à [www.poste.ch/gestion-adresses](http://www.poste.ch/gestion-adresses) et cliquer sur «Traitement d'adresses en ligne»
2. Se connecter au centre clientèle de la Poste
3. Télécharger un fichier d'adresses à mettre à jour
4. Lancer la vérification gratuite des adresses
5. Afficher les résultats de la vérification des adresses avec l'offre de mise à jour
6. Si souhaité, demander à obtenir les adresses mises à jour (payant)
7. Télécharger le fichier avec les adresses mises à jour sur son ordinateur

## La Suisse évolue très vite

Chaque année en Suisse, 30 millions de lettres commerciales sont retournées à l'expéditeur en tant qu'envoi non distribuable. L'existence d'adresses incorrectes ou obsolètes s'explique par les très nombreux changements ayant lieu chaque jour en Suisse (base 2016):

- Environ 800 000 personnes déménagent chaque année
- Environ 120 000 émigrants
- Environ 42 000 mariages et 17 000 divorces
- Près de 68 000 décès
- Environ 35 000 modifications du répertoire des rues